

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 2024



Nomenclature : 5.4
2024/63

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 décembre à 18 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 17 décembre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers absents représentés : 8
Nombre de conseillers absents : 3

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry.

Etaient absents excusés représentés :

COURBEZ Nadia (pouvoir DUBOIS Marion), THOREL Mireille (pouvoir BOILEAU Pascal), BOGAERD Eric (pouvoir DUMORTIER Benjamin), LESY Denis (pouvoir SILVESTRI Antoine), CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), CORNE Adeline (pouvoir CASTEL Sylvie), POUILLART Laurent (pouvoir ENNIQUE Renaud), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry).

Etaient absents : ROBIL Raphael, FIQUET Alain et LEFEBVRE Ludovic.

POINT N°05 : Information sur l'exercice des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Pour la commande publique :

- **Marché de requalification du centre-ville**
 - Signature de l'avenant n°1 de GDTP attributaire du lot 1 « travaux de voirie et assainissement » pour un montant de 44 595,38€ HT soit 53 514,46€ TTC portant le marché de 1 643 389,6€ HT ou 1 972 067,52€ TTC à 1 687 984,98€ HT ou 2 025 581,98€ TTC en régularisation des modifications apportées au marché comme la fourniture de fontes non remises par Noréade ou l'éclairage du parking Fontenoy ou encore des adaptations du parvis de l'hôtel de Ville pour intégrer les demandes de riverains.
 - Réception des travaux de l'entreprise SME groupe LECLERE, attributaire du lot 2 « réseaux » sous réserve de l'exécution concluantes des épreuves demandées.
- Attribution du marché de la restauration scolaire à Origine du groupe API. D'une durée de 2 ans renouvelable 2 fois 1 an, le marché est basé sur un prévisionnel de 300 repas enfants en maternelle par semaine et 600 en primaire toujours par semaine. Ce qui correspond à une charge

annuelle sur les 36 semaines comptabilisées de 121 035,60€.

Sur le budget Ville :

- Création d'une régie de recettes regroupant les locations des salles communales, les consommables du fablab, l'utilisation des WC publics, les photocopies et la machine à l'accueil de l'hôtel de Ville,
- Création d'une régie d'avance pour effectuer les petites dépenses exceptionnelles dans les enseignes n'acceptant pas les mandats administratifs comme ACTION.

S'agit d'informations, aucun vote ne clôt ce point

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Antoine SILVESTRI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.